

**INSTITUT INTERNATIONAL DE DROIT DU
DEVELOPPEMENT**

**PREVENTION JURIDIQUE ET TRAITEMENT
JUDICIAIRE DE LA CORRUPTION
(IBT-32F)**

**7-18 juin 1999
Rome, Italie**

COMPTE RENDU DU COURS

Le présent rapport est destiné à procurer aux personnes et aux institutions intéressées des indications sur le cours et sur le déroulement des interventions. Il ne représente donc pas un compte rendu exhaustif et scientifique.

Via di San Sebastianello, 16 - 00187 Rome, Italie

TABLE DES MATIERES

	Page
Remerciements	3
Introduction et objectifs	4
Emploi du temps	13
Résumé des interventions	14
Experts	22
Profil des participants	28
Participants	29
Equipe de l'IDLI	34

REMERCIEMENTS

L'Institut International de Droit du Développement (IDLI) tient à exprimer sa profonde gratitude aux gouvernements, institutions et organismes suivants qui lui ont fourni leur précieuse assistance pour ce Séminaire en mettant à sa disposition experts ou documents pédagogiques, en finançant bourses, voyages ou séjours de stagiaires:

Agences gouvernementales et intergouvernementales:

Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID)
Agence Norvégienne de Coopération au Développement (NORAD)
Avvocatura Generale dello Stato
Banque Mondiale
Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social
Gouvernement Autrichien
Gouvernement Finlandais
Gouvernement Français
Gouvernement des Pays-Bas
Observatoire des Fonctions Publiques Africaines (OFPA)
Office Fédéral des Affaires Economiques Extérieures (FOFEA), Confédération Helvétique
Procura di Milano
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Service Central de Prévention de la Corruption (SCPC)

Secteur Privé:

ABN-AMRO Bank
Center for Anti-corruption Compliance
Coca Cola
De Speville & Associates
Société Générale de Surveillance

INTRODUCTION ET OBJECTIFS

Contexte et Approche du sujet par l'IDLI:

Loin d'être un phénomène récent ou spécifique aux pays du Sud ou de l'Est, la corruption existe depuis la nuit des temps ; elle a affecté et continue d'affecter tous les pays, toutes les sociétés quel que soit leur niveau de développement.

En outre, la corruption qui intervient dans les pays en développement, peut trouver son origine dans les pays du Nord, les entreprises de ces pays jouant alors, volontairement ou à leur corps défendant, le rôle du "corrupteur".

Ces deux constats suffisent à démontrer l'inefficacité et le caractère injuste d'une approche qui consisterait à jeter l'opprobre sur tout un groupe de pays déjà pénalisés par d'importantes difficultés conjoncturelles et structurelles, les pays en développement ou en transition. Il n'est pas non plus dans l'intention de l'IDLI ou de ses experts de donner des leçons de morale ou d'établir un classement de ccu pays du plus au moins corrompu.

Si ce séminaire s'adresse aux professionnels du droit et de la justice des pays du Sud et de l'Est, c'est tout simplement parce que le mandat exprès de l'Institut consiste à former les cadres de ces pays. Si notre mandat nous le permettait, nul doute que nombreux juristes d'Europe occidentale, d'Amérique du Nord, ou d'autres pays de l'OCDE souhaiteraient assister au séminaire tant le phénomène de la corruption est devenu un phénomène planétaire.

Malgré ce caractère universel de la corruption, l'Institut est conscient des effets particulièrement nocifs que ce fléau peut produire sur une économie en développement ou en transition. Alors que ces pays disposent généralement de ressources limitées pour financer des projets d'intérêt général ou promouvoir l'emploi et la croissance, la corruption détourne une partie de ces ressources à des fins particulières, avec comme conséquences l'accroissement des inégalités, le découragement des investisseurs nationaux et étrangers, la perte de confiance des citoyens dans la justice et l'administration de leur pays pour n'en citer que quelques unes. Ces effets conjugués peuvent porter un coup sérieux au processus visant à promouvoir le développement de l'économie, le bien-être des populations, et l'Etat de droit dans ces pays.

Objectifs et Contenu du Séminaire:

L'objectif de ce premier séminaire - dont l'IDLI espère qu'il sera suivi d'initiatives similaires prises au plan national ou régional - est de former des cadres de pays du Sud et de l'Est afin qu'ils puissent contribuer dans leurs secteurs respectifs à la lutte contre ce phénomène dont l'ampleur inquiète tous les observateurs.

Les bénéficiaires viendront de pays en développement et en transition mais des exemples de pratiques illicites et de stratégies possibles seront issus de plusieurs pays - tant du Sud que du Nord- ayant lancé des actions ou campagnes de lutte contre ce fléau.

Il s'agira pour les participants d'examiner ces stratégies, approches et actions, d'en comparer les avantages et inconvénients, potentiels ou avérés, et d'en déterminer l'applicabilité ou les chances de succès dans leurs pays respectifs.

A problème global, solution globale. Les participants pourront donc également analyser les principaux instruments juridiques adoptés au plan international pour lutter contre les différentes pratiques de corruption et promouvoir les pratiques transparentes dans le commerce international ou les marchés publics.

Un grand nombre de chercheurs et spécialistes s'accordent à penser que la prévention est la stratégie la plus susceptible de donner des résultats sensibles sur le long terme. Sans minimiser l'utilité du volet répressif, qui sera examiné avec l'aide d'experts issus du monde judiciaire, les participants réfléchiront aux mesures qui peuvent être prises pour prévenir l'apparition ou le développement de cas de corruption : actions visant à promouvoir l'intégrité et l'éthique (notamment par l'éducation et la sensibilisation ou la mise en place de codes de déontologie), à simplifier les procédures administratives, à réduire les pouvoirs discrétionnaires, à améliorer la transparence et la bonne gouvernance. Une place particulière sera donc accordée à l'important rôle que le secteur privé et le secteur associatif (la "société civile") peuvent jouer dans ce domaine, avec le soutien de la communauté internationale et des bailleurs de fonds.

Objectifs spécifiques :

Après avoir assisté à ce séminaire, les participants devront pouvoir :

- reconnaître plus facilement les différentes formes et pratiques de corruption grâce à l'étude détaillée de ce phénomène, sa "typologie".
- prendre une part plus active dans cette lutte par une meilleure compréhension des principales causes et conséquences de la corruption et des « remèdes » existants.
- enrichir le débat public et la recherche sur ce phénomène dans leur pays et région comme au plan international
- conseiller plus efficacement leur gouvernement, employeurs, ou clients (publics ou privés) en matière de gestion transparente et de lutte contre la corruption.
- concevoir, recommander ou mettre en oeuvre à leur niveau et dans leurs secteurs d'activité respectifs des mesures concrètes ou une stratégie de lutte contre la corruption.

Programme détaillé:

Le séminaire sera composé des modules suivants:

PREMIERE SEMAINE: DU 7 AU 11 JUIN 1999

Module 1: Le Phénomène de la Corruption

Ce module consistera en une première approche du problème en permettant de mieux cerner le concept de corruption, ses différentes modalités ou manifestations, ses principales causes et conséquences.

Première Partie: La Typologie de la corruption

Cette session tentera de fournir une définition générale puis une définition juridique de la corruption qui soit pratique et opérationnelle tout en englobant les différentes formes et manifestations possibles de la corruption. L'accent sera mis sur la corruption dans le secteur public au sens large. Bien que la corruption puisse également survenir entre deux ou plusieurs personnes appartenant exclusivement au secteur privé, le secteur privé sera traité dans ce séminaire en tant que source -volontaire ou forcée- de la corruption survenant dans le secteur public.

Une définition claire et précise est particulièrement importante et utile pour ceux qui doivent demander ou décider de l'ouverture d'une enquête ou de poursuites (juges, procureurs, autres agents publics au sein des commissions indépendantes ou des divisions spécialisées dans la lutte anti-corruption au sein des ministères techniques). Elle sera également utile à ceux qui souhaitent mesurer le phénomène et son évolution dans le temps et dans un pays ou secteur considéré (gouvernement, parlement, ONG, médias) ainsi qu'aux autorités en charge de concevoir un programme anti-corruption (on ne peut lutter que contre ce que l'on a identifié avec précision).

Cette session permettra aussi de bien distinguer le concept de corruption de notions voisines parmi lesquelles la concussion, le trafic d'influence, l'ingérence. Les points de contact éventuels entre ces différents concepts et délits et la corruption seront bien évidemment examinés.

Deuxième partie: Causes et Conséquences de la Corruption

Le concept de corruption ayant été bien délimité dans ses différentes facettes et manifestations, les participants pourront alors examiner avec l'expert les causes et conséquences de la corruption, réflexion qui est un préalable nécessaire à la recherche de solutions ou à l'élaboration de stratégies de lutte.

Les causes de la corruption: l'identification des causes est également essentielle.

Pour utiliser une métaphore médicale (nombreux cadres de pays en développement n'hésitant pas à comparer la corruption à un cancer qui ronge la société) les "symptômes" permettent de détecter la maladie chez un patient et sont utiles au médecin dans l'établissement d'un diagnostic. Le traitement, lui, doit s'attaquer aux racines du mal. L'élaboration d'une stratégie efficace de lutte contre la corruption dans un pays ou secteur d'activités donné passe donc nécessairement par l'identification précise des causes de la corruption: à titre d'exemple, s'il est avéré que dans un pays donné la corruption a pour cause principale le niveau manifestement trop faible des salaires des agents publics, une révision des traitements de la fonction publique pourrait faire partie de la stratégie proposée.

Identifier les causes signifie aussi identifier les facteurs et circonstances qui contribuent à l'apparition ou au développement des pratiques de corruption. Il conviendra donc d'étudier comment dans certains pays ce sont les dysfonctionnements dans le secteur public qui peuvent donner lieu à des actes de corruption. Une réglementation excessivement lourde dans un secteur économique déterminé, la lenteur du fonctionnement de la justice, un pouvoir discrétionnaire trop important, sont des facteurs qui peuvent inciter individus et entreprises à recourir à la corruption pour obtenir un permis, une décision de justice ou administrative dans un délai plus bref que ne le permettrait le fonctionnement "normal" du système. Il est alors clair que des éléments de solution pourraient se trouver dans un allègement des procédures administratives ou dans une réforme judiciaire, et qu'une hausse des salaires de la fonction publique ne donnerait dans ces pays que des résultats médiocres en raison d'une identification erronée des causes réelles de la corruption.

Les conséquences de la corruption: leur examen est particulièrement important. Comment espérer mobiliser les Etats, les citoyens, la société civile autour d'un programme de lutte contre un phénomène -quel qu'il soit- si l'on ne peut en montrer de façon convaincante les effets nocifs pour les citoyens, l'économie et pour le pays dans son ensemble?

Les participants seront amenés à s'interroger sur la gravité de ces pratiques et en quoi elles constituent une violation de nombreuses règles (règles de transparence, règle de concurrence sur le marché, règles d'éthique et de déontologie, etc.). Outre les conséquences juridiques de la corruption, les participants en examineront l'impact économique direct (détournement de fonds qui auraient pu servir l'intérêt général) ou indirect (effet dissuasif produit sur les investisseurs nationaux ou étrangers), sans négliger l'effet délétère de la corruption sur le corps social. Enfin il conviendra de se demander si la corruption ne porte atteinte aux principes fondamentaux sur lesquels repose le système démocratique (principes de séparation des pouvoirs, d'égalité des citoyens devant la loi, la justice et le service public, etc.)

Module 2: Les Principales Stratégies Nationales et Internationales de Lutte contre la Corruption

Première partie: Stratégies et Mesures Internationales

Le phénomène de la corruption s'internationalisant, il apparaît clair qu'une lutte efficace contre la corruption nécessite en plus des démarches et initiatives prises au niveau national une internationalisation de la lutte et des mécanismes juridiques. Cette session permettra aux participants de découvrir ou approfondir leur connaissance des principales initiatives et conventions qui existent au plan international :

- Les travaux de recherches, les programmes et les politiques des Institutions Financières Internationales (la Banque mondiale servant d'illustration de ces organisations);
- Les Conventions Internationales (multilatérales ou régionales) en matière de lutte contre la corruption: Convention Interaméricaine, Convention OCDE, la Convention du Conseil de l'Europe, etc.

Deuxième Partie: Stratégies nationales

Ce module permettra aux participants d'examiner les différentes étapes de la conception d'une stratégie nationale et les conditions essentielles pour sa réussite.

L'objectif de cette étude n'est pas de proposer un modèle unique ou une "recette miracle" qui pourrait fonctionner avec un égal bonheur en tous pays et en toutes circonstances mais de proposer une méthode simple et efficace en deux phases ou étapes.

S'agissant d'une formation pratique, les participants s'entraîneront à appliquer cette méthode. Ils seront invités à mener à bien un processus de réflexion et d'analyse (collectif et individuel) en deux phases :

- Etablir un Diagnostic sur le Phénomène de la Corruption dans leur pays (ou région) par:
 - l'identification des formes de corruption les plus répandues ou sérieuses,
 - l'appréciation des effets ou des conséquences de cette corruption,
 - l'identification des causes de ces pratiques de corruption, ou des facteurs aggravants.
- Sur la base de ce diagnostic, les participants seront invités à définir les grandes lignes d'une Stratégie, comprenant des objectifs, mesures et actions spécifiques, et qui pourrait être mise en œuvre dans leur pays par le gouvernement, la société civile, et le secteur privé pour lutter contre ce phénomène. Il appartiendra à chaque participant de s'assurer de l'adéquation de telle ou telle stratégie ou approche à son contexte national (juridique, économique, culturel, social ou politique).

Module 3: Stratégies misant sur la Prévention - approche législative et institutionnelle

Les stratégies nationales qui seront étudiées et qui participent de l'effort de prévention mais aussi de dissuasion seront les suivantes:

- l'adoption ou le renforcement de la législation anti-corruption. Quels doivent en être les objectifs, les éléments minimum, etc. ?
- la mise en place d'une agence spécialisée dans la lutte contre la corruption. Experts et participants s'interrogeront sur le mandat de ces organismes, leur statut, structure, organisation, pouvoirs et moyens. Ces agences doivent-elles être rattachées à un organe de l'Etat (exécutif, législatif...) ou au contraire en être indépendantes ? Dans l'affirmative, comment garantir cette indépendance au-delà des textes ? Quel doit être l'axe prioritaire de ces organes ou commissions : collecter et centraliser des informations, mener des enquêtes, informer et éduquer le public, prononcer des sanctions ? Quel peut être la relation entre ces institutions et le pouvoir judiciaire ? Comment organiser leur coopération ? Les questions qui se posent actuellement au sujet de ces agences sont si nombreuses et complexes, que deux experts qui font ou fait partie de deux agences anti-corruption, celle de Hong Kong et celle de la France, se relaieront pour y répondre. Les participants apporteront eux- aussi leur expérience puisque de telles agences font leur apparition en Afrique (Bénin, Madagascar, Maurice) ou dans d'autres régions en développement.

A l'issue de cette session, les participants auront donc examiné:

- le cadre juridique qui confère à l'institution spécialisée ses prérogatives en matière de lutte anti-corruption
- les moyens (humains, financiers, et techniques) et les pouvoirs dont elle dispose (pouvoirs d'enquête ou de poursuite/sanction)
- le rôle qu'elle peut jouer en matière de prévention notamment par l'éducation, la sensibilisation, et l'information du public).

L'analyse portera également sur la promotion de l'éthique et de la déontologie dans la fonction publique en général. L'adoption de tels codes de déontologie –dont la valeur contraignante sera discutée- a été retenue par nombreux pays et gouvernements dans leur stratégie de prévention de la corruption. Ils incitent les agents publics ou les magistrats à adopter dans l'exécution de leurs missions certains standards de conduite basés sur l'éthique ou la morale. Ils dressent parfois la liste des comportements ou pratiques interdites ou déconseillées; ils mettent en garde contre les conflits d'intérêts.

Module 4 : Stratégies visant à assainir et clarifier les règles du jeu dans les transactions entre Secteur Public et Secteur Privé

Ce module permettra de développer certains des thèmes traités dans le second module (stratégies nationales et internationales).

Avec l'aide d'un avocat américain qui aide les entreprises internationales à se conformer aux prescriptions du droit interne ou international et à adopter des pratiques commerciales transparentes, les participants découvriront ou approfondiront:

- les règles qui ont fait leur apparition très récemment pour lutter contre les commissions dans le commerce international en s'attaquant à la source principale de ces paiements, les entreprises des pays du Nord (Convention OCDE, et auparavant loi américaine FCPA);
- les initiatives visant à améliorer la transparence dans les marchés publics et les procédures d'appel d'offres: législation interne mais surtout travaux des organismes internationaux tels que la CNUDCI et l'Organisation Mondiale du Commerce (où des discussions importantes ont lieu sur ce sujet actuellement).

Module 5: Le Secteur Judiciaire et le Juge dans la lutte contre la Corruption

Ce module permettra de mieux cerner le rôle du juge dans cette lutte, les difficultés qu'il rencontre, et les moyens qu'il convient d'accorder à l'appareil judiciaire afin qu'il puisse accomplir cette mission avec efficacité. Les participants bénéficieront de l'apport de deux magistrats européens dont un haut magistrat italien qui a participé à l'opération « mains propres » et qui est un des signataires de l'Appel de Genève.

Ce module permettra de préciser les éléments constitutifs de l'infraction, de recenser l'éventail des sanctions qui sont prévues dans les pays représentés parmi les participants, et de s'interroger sur l'adéquation des peines et sanctions (prison -ferme ou avec sursis-, amendes, suspension, révocation, pertes des droits civils, etc.) aux pratiques en cause, et leur caractère réellement dissuasif.

Les difficultés rencontrées par les magistrats instructeurs dans leur travail d'enquête et de réunion des éléments de preuve seront discutées. Plus particulièrement, les participants recenseront les obstacles spécifiques qui existent en présence d'une corruption à l'échelle internationale (problèmes de la recherche d'informations de la saisie de pièces, de la confiscation de fonds, ou de l'application de décisions judiciaires à l'étranger), ce qui permettra d'aborder la question de l'entraide judiciaire.

Les réformes et mesures d'accompagnement qu'il convient de prendre dans le secteur judiciaire, ainsi que les questions d'éthique et de déontologie judiciaire seront examinées.

Module 6 : Réformes pour une Meilleure Gouvernance et Transparence

Dans ce module, l'accent sera mis sur toutes les mesures qui peuvent contribuer à prévenir l'apparition de la corruption ou à faciliter la lutte contre ce phénomène par le renforcement de la Bonne Gouvernance, la mise en place de mécanismes de transparence et de reddition de comptes, etc.

1) La déréglementation et la simplification des procédures administratives:

Les participants examineront notamment l'opportunité de s'attaquer à la corruption par le biais de réformes législatives et réglementaires, qui, en limitant ou simplifiant les procédures et formalités administratives imposées dans un certain nombre de domaines et activités économiques (création d'entreprises, investissement national ou étranger, etc.) et en limitant le pouvoir discrétionnaire de certaines entités administratives, pourraient réduire les "opportunités de corruption" sans toutefois porter atteinte à l'efficacité de l'action publique et à l'intérêt général. Ce délicat équilibre entre déréglementation et protection de l'intérêt général sera discuté.

2) Le renforcement de la transparence dans les institutions publiques:

Des institutions spécialisées sont créées pour lutter contre la corruption. Mais l'ensemble des institutions et organes de l'Etat ou des collectivités locales doivent contribuer à cette lutte. Pour ce faire, il apparaît nécessaire de mettre en place des mesures permettant d'accroître la transparence en matière de décision administrative, en adoptant des processus de décision plus collégiaux ou en rendant les agents publics plus directement responsables de leurs actes et décisions.

3) L'amélioration des procédures d'audit interne et externe:

La prévention de la corruption passe aussi par la mise en place au sein des administrations, des ministères ou des entreprises publiques de règles et procédures comptables permettant de détecter des transactions douteuses ou frauduleuses ou de rendre la fraude plus difficile à réaliser. Le rôle préventif et dissuasif que peuvent jouer les auditeurs, les agents comptables et fiscaux de l'Etat, et les Cours des Comptes -quand elles existent- sera également discuté.

4) L'amélioration de l'information des citoyens.

La corruption s'épanouit dans un environnement opaque où sévit l'arbitraire; toute mesure permettant d'améliorer l'information des citoyens et leur droit d'accès aux documents administratifs, participe d'une stratégie de prévention de la corruption.

D'autres mesures relevant de cette prévention seront examinées et discutées par les participants et experts, telles que: obligation pour les fonctionnaires de déclarer l'état et l'évolution de leur patrimoine; les réformes du financement des partis et des campagnes politiques, etc.

Méthodologie

Conformément à l'approche adoptée par l'IDLI dans tous ses programmes, la méthodologie suivie sera pratique et intensive et reposera sur l'interaction entre participants et entre participants et experts. Les participants seront invités à enrichir les débats et discussions en partageant avec le groupe l'expérience menée par leur pays en matière de lutte contre la corruption ou en précisant le caractère spécifique du contexte économique, social ou juridique de leur pays.

Après des présentations effectuées en séance plénière par les experts afin de donner un cadre de référence et une base concrète à la discussion, les participants seront divisés en petits groupes de travail de 6 à 8 personnes. Ils devront débattre et analyser un thème précis indiqué par l'expert, avant de revenir en séance plénière présenter le résultat de leurs travaux et réflexions par l'intermédiaire d'un rapporteur. L'exercice peut consister pour les participants à préparer des directives, propositions ou recommandations sur le thème discuté lors de cette session. Les différents groupes de travail essaieront - dans la mesure du possible- de produire un seul rapport ou d'établir une position commune.

Participants

Ce séminaire est destiné à tous les cadres des pays en développement ou en transition qui sont engagés, à un titre ou un autre, dans la lutte contre la corruption: juges du siège et procureurs, juristes et conseillers techniques dans les ministères concernés par cette lutte (Premier ministre, Secrétariat général du gouvernement, Ministères de la Justice, des Finances), membres des commissions de réforme administrative, juridique ou judiciaire, avocats et conseillers d'entreprises privées, cadres et dirigeants d'ONG qui oeuvrent dans ce domaine.

Prévention juridique et traitement judiciaire de la corruption
(IBT-32F)

Rome, 7-18 juin 1999

Responsable du Séminaire : Xavier Forneris

Equipe IDLI : Roland Amoussou Guenou/ Gilles Roux

Lundi 7 juin	Mardi 8 juin	Mercredi 9 juin	Jeudi 10 juin	Vendredi 11 juin
LE PHENOMENE DE LA CORRUPTION			PREVENTION DE LA CORRUPTION	
<p>Introduction/Présentation IDLI/X.Forneris</p> <p>Le Phénomène</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définitions/Typologie • Causes • Conséquences <p>L. Forget</p>	<p>Stratégies internationales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mouvement de lutte • Institutions Financières : la Banque mondiale • Conventions internat. <p>L. Forget</p>	<p>Stratégies nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les étapes • Le Diagnostique (<i>travaux en groupes</i>) • Les différentes approches (TI, Conseil de l'Europe, HK...) <p>L. Forget</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégies de prévention et priorités. • Eléments d'une législation Anti-Corruption <p>J. P. Bueb/B. de Speville</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Agences Spécialisées dans la lutte contre la corruption (organisation, moyens, pouvoirs...) • Ethique/Education <p>J. P. Bueb/B. de Speville</p>
Lundi 14 juin	Mardi 15 juin	Mercredi 16 juin	Jeudi 17 juin	Vendredi 18 juin
RELATIONS SECTEUR PUBLIC-SECTEUR PRIVE	LE JUGE DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION		REFORMES POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE ET TRANSPARENCE	
<ul style="list-style-type: none"> • Marchés publics (OMC) • Commerce international (OCDE) <p>S. Goldschlager</p>	<p>Expérience italienne (<i>mani pulite</i>)</p> <p>E. Bruti Liberati/R. Guizzi</p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> • Rôle du juge <ul style="list-style-type: none"> • Entraide judiciaire internationale <p>B. Cathala</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réformes/Mesures spécifiques au secteur judiciaire • Ethique et Déontologie judiciaire <p>B. Cathala</p>	<p>Gouvernance</p> <p>Réformes administratives</p> <p>J. M. Nzouankeu</p>	<p>Vie Politique</p> <p>Participation des citoyens</p> <p>J. M. Nzouankeu</p> <p>Synthèse Evaluation/Conclusion IDLI</p>

INTRODUCTION GENERALE : LUNDI 7 JUIN

La matinée de cette première journée a été consacrée à la présentation générale de l'IDLI, du séminaire et de son déroulement, ainsi que des supports humains et matériels dont il bénéficie.

M. **L. Michael Hager**, Directeur de l'IDLI, a prononcé le discours d'ouverture, suivi d'un bref historique ainsi que d'une courte description du mandat de l'IDLI et du profil des participants (17 pays représentés). Il a insisté sur leur diversité géographique, le niveau de répartition entre les hommes et les femmes présents, ainsi que sur les diverses professions représentées, qu'elles soient juridiques ou économiques et issues des secteurs privé ou public.

M. **Xavier Forneris**, Chargé de Programmes Principal et Responsable de ce séminaire et M. **Roland Amoussou Guenou**, Chargé de Programme se sont présentés, puis ont invité les autres chargés de programmes de l'Institut ainsi que les membres du personnel de l'IDLI ayant collaboré à la préparation de ce séminaire à le faire.

Melle **Brassart**, Mme **Laganà** et Mme **Perrigaud**, représentant respectivement les services d'administration, de logistique et d'admission ont abordé avec les participants les conditions de séjour et d'accueil.

RESUME DES INTERVENTIONS

Lundi 7 juin, Mardi 8 et Mercredi 9 juin 1999

LE PHENOMENE DE LA CORRUPTION

Thème présenté par Monsieur Louis Forget, Conseiller Juridique pour les Affaires Institutionnelles, Banque Mondiale

Après une courte introduction aux trois journées, Monsieur Louis Forget a invité les participants à proposer leur définition de la corruption ainsi qu'à réfléchir sur les raisons du combat contre la corruption et sur les aspects éthiques, moraux, juridiques et économiques de ce phénomène.

Ce travail a donné lieu à des remarques enrichissantes, notamment sur la définition de la notion de "charge publique" et sur l'inadéquation de l'incrimination traditionnelle de corruption par rapport aux réalités économiques et aux nouvelles formes d'intervention de l'Etat.

Puis, l'expert a proposé une liste des causes de la corruption ainsi qu'analysé les conséquences à la fois d'ordre économique et juridique de celle-ci. L'intervention d'un participant a permis de s'interroger sur le poids des traditions locales et des pressions sociales ainsi que sur la pertinence d'une distinction entre "petite" et "grande" corruption.

La deuxième journée a été consacrée à l'étude des stratégies internationales de lutte contre la corruption. A cette fin, Monsieur Forget a dressé un panorama du mouvement actuel de lutte, en prenant soin d'identifier précisément l'ensemble des acteurs qui y concourent.

Il a ensuite présenté aux participants un exemple des activités entreprises par une organisation pour combattre la corruption. Il a pour cela analysé les différentes composantes du travail de la Banque Mondiale. Cette présentation a suscité un fort intérêt de la part des participants.

Au cours de l'après-midi, l'intervenant a procédé à l'examen des trois grandes conventions internationales sur la lutte contre la corruption: l'OEA, l'OCDE, le Conseil de l'Europe.

Puis, Monsieur Forget a proposé aux participants de travailler en atelier pour émettre des propositions concrètes et réalistes sur le mode de coopération internationale et/ou régionale qu'ils pourraient suggérer à leurs pays. Les participants se sont ensuite retrouvés en session plénière afin de présenter et de commenter les propositions émises.

Durant la dernière journée, l'intervenant a présenté un exposé sur les étapes à suivre pour élaborer une stratégie nationale de lutte contre la corruption. S'appuyant sur l'exemple du travail de l'Institut de la Banque Mondiale, Monsieur Forget a ainsi insisté sur:

- l'importance de la volonté politique,
- la nécessité d'une gestion à haut niveau de l'initiative,
- la création de groupes de travail spécialisés dans différents domaines,
- l'élaboration d'un diagnostic,
- la mise en place d'un programme d'action, en fonction du diagnostic, des priorités et des moyens.

Les participants ont ensuite été invités à travailler à nouveau en équipes pour d'une part émettre un diagnostic sur l'état de la corruption dans leurs pays respectifs (nature et étendue de la corruption, domaines touchés par celle-ci, examen des causes et des conséquences) et d'autre part élaborer une stratégie de lutte à un niveau national, compte tenu des objectifs, des priorités et des moyens disponibles.

Les équipes constituées se sont enfin réunies en session plénière et ont fait part de leurs stratégies.

Jeudi 10 et Vendredi 11 juin 1999

LA PREVENTION DE LA CORRUPTION

Thème présenté par Messieurs J.P Bueb, Chef du Service Central de Prévention de la Corruption, Paris et B. de Speville, Consultant

Monsieur de Speville est intervenu en premier pour présenter la stratégie menée par Hong-Kong depuis 1974 pour lutter contre une corruption endémique.

Il a insisté dès le début sur la nécessité d'une prévention très active afin notamment de faire changer les mentalités et de réduire les nombreuses opportunités de corruption.

Puis, l'expert a présenté longuement la Commission Indépendante créée par Hong-Kong contre la corruption (ICAC), en évoquant tout d'abord le contexte dans lequel cette commission fût initiée. Il en a ensuite étudié le statut, les pouvoirs, la composition de son personnel, et toutes les composantes de la stratégie mise en oeuvre.

Ce dernier point a suscité de nombreuses questions de la part des participants et a permis à l'intervenant de s'attarder sur les difficultés liées à la coopération avec la police, à l'enseignement et au soutien public ainsi qu'à la nécessité d'avoir une approche globale de la corruption pour pouvoir mieux la combattre.

Il a conclu son exposé en dégageant avec l'aide des participants les enseignements pouvant être tirés de la création de ce corps indépendant et en réaffirmant les conditions essentielles à réunir pour lutter avec succès contre la corruption: la volonté politique, un cadre juridique renforcé, une stratégie cohérente couvrant l'enquête, la prévention et l'enseignement, la participation active de la société civile et des ressources financières et humaines.

A son tour, Monsieur Jean-Pierre Bueb a présenté l'expérience française en matière de prévention par une présentation du Service Central de Prévention de la Corruption (SCPC) créé en 1993.

Il a ainsi analysé les trois axes autour desquels repose la stratégie française de lutte contre la corruption:

- les enquêtes
- la prévention
- l'éducation

Il a notamment insisté sur la nécessité de prévenir les risques de corruption par secteur d'activité et celle de centraliser les informations.

Puis, Monsieur Bueb a exposé les pouvoirs attribués au SCPC et a considéré à cette occasion que ce service ne détenait pas les armes nécessaires pour mener une lutte efficace. Ce point a permis de mettre en perspective les expériences respectives de Hong-Kong et de la France.

Un large débat a ensuite pris place autour de la délimitation des compétences devant être dévolues aux agences spécialisées en matière de lutte contre la corruption. L'expert a enfin invité les participants à s'interroger sur le thème de la corruption et du développement.

Au cours de ces deux journées, un participant béninois a été invité à présenter la **Cellule de Moralisation de la Vie Publique** mise en place par le Bénin depuis quelques années. Il a notamment expliqué que ce service a en charge toutes les questions relatives à l'éthique dans gestion des affaires publiques et que son travail s'articule autour de la détection, de la prévention et de la sensibilisation.

Enfin, durant l'après-midi de la dernière journée, les participants ont travaillé en ateliers sur une étude de cas. A cette occasion, ils ont du s'interroger sur les modalités d'organisation des services gouvernementaux pour mener à bien une campagne de lutte contre la corruption.

Lundi 14 juin 1999

RELATIONS SECTEURS PRIVE / PUBLIC

Thème présenté par Monsieur S. Goldschlager, Center for Anti-Corruption Compliance

Monsieur Goldschlager a introduit son exposé par un historique de la lutte contre la corruption dans le commerce international. Il a longuement expliqué les raisons des changements d'attitudes face au problème. A cet égard, il a insisté sur le coût représenté par la corruption pour les entreprises privées.

Puis, l'expert a entreprise l'étude en profondeur de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. Il en a analysé le champ d'application, les règles de mise en oeuvre et de prescription, de responsabilité pénale des personne morales ainsi que les sanctions.

Dans le cadre de cette étude, il a ensuite consacré un développement à la corruption réalisée par le biais des filiales étrangères d'entreprises ressortissantes des pays ayant ratifié la convention.

L'expert a également abordé la question de l'entraide judiciaire internationale.

Au cours de l'après-midi, Monsieur Goldschlager a proposé aux participants de réfléchir sur les code de conduite dont se dotent actuellement les sociétés. Il en a alors exposé les objectifs ainsi que le contenu et l'impact.

En réponse à plusieurs questions, l'expert a décrit les activités menées par la Chambre de Commerce Internationale pour lutter contre les paiement illicites dans le commerce international.

Enfin, Monsieur Goldschlager a analysé les moyens pour lutter contre la

corruption et pour établir une plus grande transparence dans les procédures de passation des marchés publics.

Mardi 15 juin 1999 (Matinée)

LE JUGE DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION : L'EXPERIENCE ITALIENNE

Thème présenté par Mme. Guizzi, Avvocatura dello Stato, Rome et M. Bruti Liberati, Procureur

Dans le cadre du segment consacré au rôle du juge dans la lutte contre la corruption, Madame Guizzi et Monsieur Bruti Liberati sont venus exposer l'expérience italienne en la matière.

Madame Giuzzi a tout d'abord dressé un historique de la lutte contre la corruption en Italie (opération Mani Pulite) ainsi qu'exposé les raisons qui ont amené les juges à prendre une part active dans cette lutte. Elle a notamment insisté sur la nature particulière du contexte politique, caractérisé par l'absence d'alternance politique et la faiblesse de l'administration.

Monsieur Bruti Liberati, qui fait partie du poole de juges milanais qui ont soulevé la scandale dit « Tangentopoli » et conduit l'opération « Mains Propres », a ensuite abordé les questions plus spécifiques liées à la preuve, à la « qualité » des justiciables dans ce type d'affaires et à l'indispensable séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire. Il a également présenté la réforme profonde intervenue avec l'élaboration d'un nouveau code de procédure et l'instauration d'une procédure de forme accusatoire de type anglo-saxonne attribuant les pouvoirs d'enquête au seul Parquet.

L'expert a d'autre part insisté sur les conditions tant matérielles que juridiques qui ont favorisé l'opération « mains propres » en Italie. Il a notamment mis en avant l'indépendance de la magistrature (il n'existe en effet aucune interférence du Gouvernement et du Parlement sur l'activité judiciaire et la carrière des magistrats) ainsi que l'inexistence du principe de l'opportunité des poursuites.

Il a ensuite évoqué le problème du financement de partis politiques et a, à cette occasion, écarté le fait qu'il puisse y avoir une corruption pour « la bonne cause ».

Cette intervention à deux voix a suscité de nombreuses questions de la part des participants, tant sur le statut des magistrats que sur le blanchiment d'argent, la responsabilité pénale des personnes morale et le rôle du Ministère Public.

Mardi 15 (Après-midi) et Mercredi 16 1999

LE JUGE DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Thème présenté par Monsieur Bruno Cathala, Inspecteur des Services Judiciaires, Paris

Après avoir présenté le plan de son intervention, Monsieur Bruno Cathala a introduit son exposé en présentant aux participants les armes juridiques à la disposition du juge dans sa lutte contre la corruption.

Il a ainsi analysé les incriminations pénales liées à la corruption ainsi que celles annexes à celle-ci. Dans ce cadre, il a étudié les éléments constitutifs des infractions suivantes:

- corruption
- trafic d'influence
- prise illégale d'intérêts
- favoritisme

Puis, l'analyse des incriminations annexes, et notamment celle de faux et d'usage de faux, a permis à l'expert d'expliquer en détail les mécanismes mis en place par les corrupteurs pour corrompre.

Ayant vivement intéressé les participants, ceci a été l'occasion d'un débat sur les difficultés relatives à la recherche des preuves pour l'ensemble de ces infractions. Monsieur Cathala a enfin clos l'étude de ces infractions par une présentation du délit d'abus de biens sociaux.

Le lendemain, l'intervenant a abordé les techniques de travail judiciaire et juridique pouvant être utilisées par le juge pour combattre la corruption. Il a ainsi insisté sur la nécessaire rapidité d'intervention du juge, aussi bien dans un souci de préservation des preuves que dans celui du respect des dispositions de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Il a d'autre part attiré l'attention des participants sur la nécessaire « aération des élites » pour mener ce combat, partant de l'idée que personne ne se contrôle lorsque tout le monde se connaît.

L'expert a ensuite consacré un long développement sur une disposition de la loi française prévoyant l'obligation de dénonciation par les fonctionnaires des faits délictueux dont ils ont connaissance.

Enfin, Monsieur Cathala a entrepris l'étude de l'entraide pénale internationale. Les nombreux magistrats présents durant le séminaire ont participé activement au débat soulevé par ce point.

Durant l'après-midi, l'expert a consacré le reste de son intervention aux problèmes liés à l'éthique et à la déontologie. Après avoir énuméré et étudié l'ensemble des textes, dont ceux relatifs à l'indépendance et à l'impartialité du juge - parmi lesquels le statut de

la magistrature et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen - Monsieur Cathala en a extrait les normes positives et négatives.

Enfin, il a conclu son exposé par un débat sur la responsabilité déontologique, les sanctions adéquates, les atteintes à l'impartialité objective et à la probité financière.

Judi 17 et Vendredi 18 juin 1999

GOVERNANCE ET ETAT DE DROIT

Thème présenté par M. J.M Nzouankeu, Directeur des Etudes et des Programmes de l'Observatoire des Fonctions Publiques Africaines

Le Professeur Nzouankeu a débuté son intervention en dressant un historique du concept de bonne gouvernance, tout en proposant plusieurs approches et finalités de celui-ci: la bonne gestion des finances publiques, la bonne gestion de la démocratie en vue du développement durable, la décentralisation et les droits de la personne.

Puis, considérant que la bonne gouvernance doit reposer sur la mise en place d'un Etat de droit, il en a rappelé la conception initiale ainsi qu'analysé les mécanismes et les techniques. Ce dernier point lui a permis d'exposer aux participants les principes de légalité administrative, constitutionnelle et financière.

A la suite d'une question d'un participant pour lequel l'établissement d'un Etat démocratique et d'une société démocratique est un préalable institutionnel nécessaire, l'expert a énuméré et exposé les indicateurs de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit.

Ainsi, de longs développements ont été consacrés à la séparation des pouvoirs, à l'alternance et au pluralisme politique, aux réformes du processus électoral et au financement des partis politiques. Ce dernier thème a suscité de nombreux commentaires et réactions de la part de certains participants.

Par ailleurs, le Professeur Nzouankeu a provoqué un débat sur la possible adaptation d'un système démocratique à des valeurs locales et sur la réussite de l'importation d'un modèle.

L'expert a clos cette première journée en expliquant que la bonne gouvernance et l'Etat de droit étaient deux concepts régis par une logique différente mais qu'il fallait néanmoins concilier : la légalité et le respect des textes d'une part et la rationalité et la performance « managériale » d'autre part.

Au cours de la seconde journée, Monsieur Nzouankeu a présenté les réformes des fonctions publiques et des institutions administratives. Il a ainsi pu traiter les questions relatives à la mise en place de ces réformes et ce, dans une perspective de transparence et de lutte contre la corruption. Il a également invité les participants à réfléchir sur des questions nouvelles soulevées par l'exigence d'une bonne gouvernance : l'éthique et la déontologie, la responsabilité, le professionnalisme et l'efficacité.

Puis, l'intervenant a exposé les réformes des institutions administratives. Cette dernière partie a vivement intéressé les participants car elle a permis de s'interroger sur les liens entre décentralisation et corruption ainsi que sur la transparence dans les procédures administratives et les relations administration/tiers/usagers.

Après avoir remercié M. Nzouankeu et avant de dégager la synthèse du séminaire, M. Forneris a effectué un dernier **tour de table** en demandant à chaque participant de citer la ou les **mesures prioritaires** qu'il/elle aimerait proposer dans son pays à son retour. Les mesures citées ont été en substance les suivantes :

- instaurer une plus grande transparence des prises de décisions administratives ainsi qu'une simplification des procédures,
- réformer la statut des fonctionnaires (notamment sur le plan de la rémunération),
- désengagement de l'Etat dans l'économie,
- élaborer une stratégie globale de lutte contre la corruption associant prévention, éducation et sanction,
- renforcer l'arsenal répressif,
- créer des structures spécialisées de prévention de la corruption,
- renforcer l'indépendance des magistrats,
- mettre en place des codes d'éthique,
- instaurer une responsabilité du pouvoir politique,
- soumettre tous les individus aux mêmes juridictions et supprimer les immunités de juridiction,
- instaurer une éducation civique,
- renforcer la liberté de la presse,
- associer la société civile à cette lutte
- établir des conventions régionales et internationales de lutte contre la corruption et d'entraide judiciaire.

Après la synthèse effectuée par M. Forneris, le séminaire s'est achevé par la remise des certificats aux participants en présence du Directeur de l'Institut et du personnel de l'IDLI.

EXPERTS

Nom : Jean-Pierre BUEB
Adresse Professionnelle : Conseiller
Service Central de Prévention de la Corruption
37 avenue Pierre de Serbie
75008 Paris - France
Téléphone : (33 1) 53 67 51 00
Télécopieur : (33 1) 53 67 51 39

De nationalité française, M. Bueb a effectué ses études à l'Université de Franche Comté et à l'Université de Reims. Il est Docteur en géographie et en économie.

Entré au Ministère de l'Equipement en 1970 il y a occupé différentes postes, dont plus récemment celui d'expert national détaché auprès de la Commission européenne (organisation des contrôles en matière de marchés publics et mise en place d'une politique européenne en faveur des PME).

M. Bueb est actuellement Conseiller du Procureur Général, chef du Service Central de Prévention de la Corruption. Au sein de ce service, M. Bueb est spécialement chargé des marchés publics et de la formation à la prévention des risques.

M. Bueb a participé à de nombreuses actions de formation pour la prévention des risques dans la commande publique et pour la détection des infractions et des fraudes dans les marchés publics. Par ailleurs il a participé à diverses missions de formation à l'étranger pour le compte des ministères de la Justice et de l'Equipement.

Chef d'une délégation française au Conseil de l'Europe (Groupe Multidisciplinaire sur la Corruption- GMC) il a également dirigé la délégation française lors des dernières réunions de la Conférence des services spécialisés dans la lutte contre la corruption.

M. Bueb est également l'auteur de différentes publications sur le thème de la corruption des marchés public et de la déontologie.

Nom : Edmondo BRUTI LIBERATI
Adresse Professionnelle : Palais de Justice
Via Freguglia, 1
20122 Milan
ITALIE
Téléphone : (+39) 02 54 33 36 61
Télécopieur : (+39) 02 55 19 58 57
mail :mc9425@mclink.it

De nationalité italienne, M. Edmondo Bruti Liberati est Magistrat, Substitut du Procureur Général auprès de la Cour d'Appel de Milan.

Après avoir été Professeur-Assistant en droit pénal à la Faculté de Droit de l'Université de Milan, M. Bruti Liberati est entré dans la magistrature en 1970.

Il a participé, comme intervenant, à de nombreuses conférences et sessions de formation sur la justice, notamment:

- « L'organisation interne des juridictions et ses conséquences sur les déroulements de la carrière », ENM, Paris, 1992.
- « Le parquet dans la République. Vers un nouveau ministère public », ENM, Paris, 1995.
- « L'organisation générale de la justice pénale », séminaire multilatéral organisé par le Conseil d'Europe à Strasbourg, 1996.
- « Le statut du parquet et de la magistrature : l'expérience italienne », Marseille, 1997.
- « Le juge en Italie », Faculté de Droit de l'University College, Londres, 1998.

En 1996, il a fait partie de la délégation italienne chargée de suivre la formation des magistrats en France au sein de l'Ecole Nationale de la Magistrature, ENM, à Bordeaux.

M. Bruti Liberati est l'auteur d'un grand nombre d'articles et de publications dont « La magistrature dans l'Italie républicaine » (Padoue, 1992) et « Corruption et trafics illicites » (Paris, 1997).

Nom : Bruno CATHALA
Adresse Professionnelle : Magistrat /Inspecteur des services judiciaires
Inspection générale des services judiciaires
13, place Vendôme
75001 Paris
France
Téléphone : (33 1) 44 77 68 99
Télécopieur : (33 1) 44 77 78 78

De nationalité française, Monsieur Cathala est titulaire d'un diplôme d'études approfondies de droit civil (Université de Paris I) et ancien élève de l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM).

Il a débuté sa carrière en qualité de Juge des Enfants avant de devenir successivement Maître de Conférences à l'ENM, Sous-Directeur de l'Action Educative et des Affaires Judiciaires, Vice-Président de Tribunal de Grande Instance de Créteil, et enfin Inspecteur des Services Judiciaires depuis janvier 1999.

Monsieur Cathala a participé à de nombreuses missions à l'étranger, tant en Afrique (Côte d'Ivoire, Madagascar) qu'en Asie (Cambodge , Laos), pour la mise en place de coopération juridique et judiciaire, l'évaluation de besoins en formation de magistrats ou encore l'éthique et la déontologie de la magistrature.

Il est également l'auteur de nombreuses publications et communications sur la place et l'office du juge, l'éthique du juge, le temps et le judiciaire, et l'intervention de la justice dans la politique de la ville.

Nom : Louis FORGET
Conseiller Juridique pour les Affaires
Institutionnelles
Adresse Professionnelle : Département Juridique
Banque Mondiale
1818 H Street, N.W.
Washington DC 20433
USA
Téléphone : (202) 458-1514
Télocopieur : (202) 522-1585
Télex : MCI 248423 Worldbank
Mail : lforget@worldbank.org

Titulaire d'une licence en droit de l'Université de Montréal, du diplôme de Master of Laws de l'Université du Michigan à Ann Arbor, et d'un doctorat d'État en droit de l'Université de Paris II, Monsieur Forget est entré au Département Juridique de la Banque Mondiale en 1972.

Après plusieurs années au cours desquelles il a été chargé d'opérations de prêt dans plusieurs pays, notamment en Afrique et en Asie, M. Forget est actuellement responsable des questions juridiques qui concernent la Banque comme institution internationale. A ce titre, il s'intéresse particulièrement aux questions que soulève l'interprétation des statuts de la Banque, ainsi qu'aux relations de la Banque avec les Nations Unies et les autres organisations internationales. Il contribue à la politique de la

Banque en matière de lutte contre la corruption depuis ses débuts, et a représenté la Banque dans de nombreuses instances internationales dans ce domaine.

Nom : Robera GUIZZI
Adresse Professionnelle : Avvocatura Generale dello Stato
Rome
ITALIE
Téléphone : (+39) 06 68 89 76 71
Télécopieur : (+39) 06 68 89 76 08

De nationalité italienne, M. Roberta Guizzi est titulaire d'une Maîtrise en droit pénal obtenue auprès de l'Université de Rome "La Sapienza".

Après avoir passé l'examen en magistrature en 1993, M. Guizzi est Procureur de la République Italienne à Rome auprès de l'Avvocatura Generale dello Stato. Elle a participé à de nombreux séminaires et collabore avec un groupe d'études en matière d'informatique judiciaire.

Depuis janvier 1999, M. Guizzi est conseiller juridique au sein du Bureau législatif du Département de la protection civile.

Nom : Seth S. GOLDSCHLAGER
Adresse Professionnelle : Center for Anti-Corruption Compliance
131 Avenue des Champs Elysées
75008 Paris
France
Téléphone : (33 1) 44 43 72 42
Télécopieur : (33 1) 44 43 79 86
Mail : sgoldsch@publicis.fr

Directeur du Center for Anti-Corruption Compliance et Membre du Barreau de New York, Monsieur Seth S. Goldschlager est diplômé en droit de la Yale Law School et en Sciences Politiques de Cornell University.

Après avoir collaboré pendant cinq ans au magazine Newsweek, Monsieur

Goldschlager a rejoint le groupe IBM qu'il a conseillé en matière de commerce international et de relations gouvernementales.

M. Goldschlager a également exercé la profession de conseiller juridique et politique à Paris pour le compte de nombreuses sociétés, organisations importantes et autres clients sur un vaste éventails de thèmes liés au commerces et aux réglementations.

M. Goldschlager a enseigné auprès d'Institutions telles que l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et l'International and Comparative Law Center of the Southwestern Legal Foundation. Il a, en outre, publié divers articles techniques et généraux relatifs au commerce international et ses réglementations avec un accent particulier sur l'évolution du droit en matière de lutte contre la corruption.

Nom : Jacques Mariel NZOUANKEU
Adresse Professionnelle : OFPA
04 BP 0595
Cotonou
Bénin
Téléphone : (229) 303 368
Télécopieur : (229) 303 199
Mail : nzouan@bj.refer.org

De nationalité sénégalaise, Monsieur Nzouankeu est diplômé de l'Ecole Camerounaise d'Administration et titulaire de Diplômes d'Etudes Supérieures de droit public, d'histoire des institutions et de sciences politiques de l'Université de Paris II. Il est également docteur d'Etat en droit public français de cette même université et avocat. Après un début de carrière d'enseignement en France, Monsieur Nzouankeu a été Maître-Assistant à Dakar et Conseiller et Consultant pour l'Administration sénégalaise et la Banque Mondiale.

Actuellement Professeur Titulaire de la Faculté des Sciences Juridiques et Economiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et Directeur des Etudes et des Programmes de l'Observatoire des Fonctions Publiques Africaines, Monsieur Nzouankeu est aussi Conseiller Technique au Secrétariat Général du Gouvernement du Sénégal, Président de l'Association des Chercheurs Africains en Administration Publique et Directeur de la Revue des Institutions Politiques et Administratives du Sénégal et de la Revue Alternative Démocratique. Il est l'auteur de nombreux articles et ouvrages en droit constitutionnel, droit administratif et sciences administratives.

Nom : Bertrand de SPEVILLE
Adresse Professionnelle : 55 The Avenue, Richmond
Surrey TW9 2AL
Angleterre
Téléphone : (44) 181 940 1771
Télécopieur : (44) 181 948 5176
Mail : BdeSpeville@compuserve.com

De nationalité anglaise, M. de Speville est actuellement consultant en matière de lutte anti-corruption, de bonne gouvernance et de systèmes d'intégrité.

Avocat de formation. il a été formé à Londres, où il a par la suite exercé dans les secteurs privé et public. En 1981, il est devenu Conseiller Juridique du Gouvernement de Honk-Kong puis "Sollicitor General" de 1991 à 1993, époque à laquelle il s'est principalement occupé de politique criminelle et de la mise en oeuvre de la récente législation de Honk-Kong sur les droits de l'Homme.

M. de Speville est également ancien membre de la Commission Indépendante de Lutte contre la Corruption de Honk-Kong. A ce titre, il fût en charge de la conduite de campagnes anti-corruption ainsi que de la mise en place de "standards d'éthique" en matière de commerce.

Il travaille aujourd'hui comme consultant pour l'OCDE, le Conseil de l'Europe, le Département du Royaume Uni pour le Développement international, le PNUD, des gouvernements nationaux et des entreprises du secteur privé.

PROFIL DES PARTICIPANTS

Nombre de Participants: 30 (9 femmes et 21 hommes)

Anciens participants (Rome): 10 M. Ouedraogo (Burkina); M. Rady (Egypte); Mme Diakite (Mali); M. Diallo (Mali); Mme Kone (Mali); M. Isselmou Ould Sidi El Moctar (Mauritanie); M. Nouhou Hamani (Niger); M. Branzan (Roumanie); Mme Diop Gueye (Sénégal); M. Bejaoui (Tunisie)

Nombre de Pays Représentés: 17

Distribution géographique des participants:

Afrique (Sub-Sahara et Océan Indien): 25 Amérique du Sud/Caraïbes: 1

Afrique du Nord et Moyen Orient: 2 Europe de l'Est: 2

Age des Participants:

25/30: 1 31/35: 8 36/40: 6 41/45: 7 46/50: 6

Formation:

Droit: 26 Finance/Economie: 3 Autres: 1

Connaissance du Français:

Excellent: 28 Moyen: 2

Années d'expérience professionnelle:

<5: 4 5/10: 11 > 10: 13

Secteurs professionnels:

Secteur Public: 26

Consultante 1

Magistrats 16

Ministère Affaires Etrangères 1

Ministère de l'Équipement 1

Ministère de la Fonction Publique 1

Ministère des Finances/Affaires Econ. 2

Présidence République 3

Université 1

Secteur Privé: 3

Avocat 1

Banque 1

SGS 1

ONG 1

PARTICIPANTS

BENIN

- 1 Mme Geneviève NADJO
Magistrat
Ministère de la Justice
Cotonou
- 2 M. Guy OGOUBIYI
Magistrat
Cellule de Moralisation, Présidence de la République
Cotonou

BURKINA FASO

- 3 M. Gilbert Noel OUEDRAOGO
Avocat
Réseau National de Lutte contre la Corruption (REN-Lac)
Ouagadougou

BURUNDI

- 4 Mme Spes Caritas NDIRONKEYE
Substitut Général près de la Cour Suprême
Parquet Général de la République
Bujumbura
- 5 M. Gaspard NKESHIMANA
Inspecteur des Finances
Ministère des Finances
Bujumbura
- 6 M. Jean NSENGIYUMVA
Magistrat
Palais de Justice, Parquet-Mairie
Bujumbura

CAMEROON/CAMEROUN

- 7 M. Louis MBEULA
Enseignant/ Magistrat
Université de Yaoundé II/ Parquet d'Instance
Yaounde

COTE D'IVOIRE

- 8 M. Brou Bertin KOUASSI
Magistrat
Ministère de la Justice
Abidjan
- 9 M. Drissa NOUPLEZANA-OUATTARA
Procureur de la République
Ministère de la Justice
Abidjan
- 10 M. Bakari TRAORE
Directeur des affaires juridiques
SGS-O.I.
Abidjan

EGYPT/EGYPTE

- 11 M. Hassan Youssef RADY
Vice-Président
Conseil d'Etat
Cairo

GUINEA/GUINEE

- 12 M. Moundjour CHERIF
Procureur de la République
Ministère de la Justice
Conakry

HAITI

- 13 M. Dany VERCINE
Juge
Ministère de la Justice
Port au Prince

MADAGASCAR

- 14 Mme Yveline RAKOTONDRAMBOA
Consultante
Transparency International
Antananarivo

MALI

- 15 Mme Mariam DIAKITE
Consultante,
Cellule de réflexion et de suivi de la réforme du droit des
Affaires,
Ministère de la justice
Bamako
- 16 M. Bréhima DIALLO NOUMOUSA
Chargé de Mission
Secrétariat Général de la Présidence
Bamako
- 17 Mme Fatoumata KONE
Conseiller Technique
Secrétariat Général du Gouvernement
Bamako
- 18 Mme Bernadette Yadi SUKHO
Conseiller Général
Bank of Africa
Bamako

MAURITANIA/MAURITANIE

- 19 Mr. Sayed OULD GHAYLANI
Procureur Général
Cour Suprême
Nouakchott
- 20 M. Isselmou OULD SIDI EL MOCTAR
Conseiller du Directeur de l'Unité de Coordination du Programme
Développement du Secteur Privé
Ministère du Plan
Nouakchott

MOROCCO/MAROC

- 21 M. Abdallah INGHAOUN
Administrateur/Chef de Division
Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
Rabat

NIGER

- 22 M. Mounkaila NOUHOU HAMANI
Procureur de la République
Tribunal de Première Instance de Zinder
Zinder

ROMANIA/ROUMANIE

- 23 M. Constantin BRANZAN
Juge Inspecteur, Cour d'Appel de Bucarest
Cour d'Appel de Bucarest
Bucharest
- 24 Mme Oprica-Mihaela MARGINEANU
Parquet Local
Bucharest

RWANDA

- 25 M. Jean HABIMANA
Procureur de la République
Parquet de la République
Gikongoro
- 26 M. Eric RUBAYITA
Chef du Bureau
Ministère des Affaires Etrangères
Kigali

SENEGAL

- 27 M. Amady BA
Magistrat; Directeur du Centre de Formation Judiciaire (CFJ)
Ministère de la Justice
Dakar
- 28 Mme Marième DIOP GUEYE
Magistrat
Tribunal Départemental Hors Classe de Dakar
Dakar
- 29 Mme Habibatou FAYE
Juge
Tribunal Régional Hors Classe de Dakar
Dakar

TUNISIA/TUNISIE

30 M. Nouredine BEJAOU
Directeur Général des Services Communs
Entreprises Sous-Tutelle
Ministère de l'Équipement et Habitat
Tunis

EQUIPE DE L'IDLI

Nom : Roland Amoussou-Guénou
Adresse : Institut International de Droit
du Développement (IDLI)
Via di San Sebastianello, 16
00187 Rome - Italie
Téléphone : (39 6) 69 79 261
Télécopieur : (39 6) 678 19 46
Télex : 622381
E-mail : ramoussou@idli.org

De nationalité française et béninoise, M. Roland Amoussou-Guénou a effectué ses études de droit à l'Université Nationale du Bénin (UNB) où il a obtenu une Maîtrise en droit des Affaires (1983). Il est également titulaire d'un DESS Juriste d'Affaires Internationales de l'Université de Toulouse (1987) puis a obtenu, à l'Université de Paris II – Panthéon Assas un Doctorat en Droit International Privé (1995). Il est également titulaire d'un certificat de spécialité en Droit des Relations Internationales à l'Ecole de formation professionnelle des Barreaux de la Cour d'Appel de Paris (1997).

M. Amoussou-Guénou a plus de dix années d'expérience professionnelle en contexte international. Il a débuté, à Paris, sa carrière au sein du Cabinet Leboulanger & Associés en qualité de juriste (1988) puis d'Avocat (1991). Il a par la suite exercé la profession d'Avocat à titre individuel au Barreau de Paris.

Il s'est consacré à des activités de consultation en matière de contentieux général et de contentieux international (arbitrage commercial international, institutionnel – CCI, CIRDI, LCIA, OHADA - et ad hoc en qualité de consultant, de conseil ou d'arbitre) ainsi qu'à des activités de conseil en droit des affaires et droit des sociétés.

Il est membre du groupe de travail de la Chambre de Commerce International (CCI) sur l'arbitrage en Afrique, figure sur la liste des arbitres du Comité National Français de la CCI, de la London Court of International Arbitration (LCIA) et des experts du Centre du Commerce International CNUCED/OMC (Genève). Il est l'auteur de différentes publications sur l'arbitrage et l'OHADA et est chargé de cours à l'Université de Tours (DESS Commerce Extérieur).

M. Amoussou-Guénou a rejoint l'IDLI en tant que Chargé de Programmes en janvier 1999.

Nom : Xavier FORNERIS
Adresse Professionnelle : Institut International de Droit
du Développement (IDLI)
Via di San Sebastianello, 16
00187 Rome - Italie
Téléphone : (39 6) 69 79 261
Télécopieur : (39 6) 678 19 46
Télex : 622381
E-mail : xforneris@idli.org

De nationalité française, Monsieur Xavier Forneris a effectué ses études de droit à la Faculté de Droit et Science Politique d'Aix-en-Provence, où il a obtenu une maîtrise en droit des affaires et deux diplômes de 3ème cycle : le DESS de Juriste d'Affaires Internationales et le Diplôme de Juriste-Conseil d'Entreprise, option Commerce Extérieur.

M. Forneris a plus de neuf ans d'expérience professionnelle en contexte international. Après des missions à Bruxelles, Paris et Hong-Kong, il a travaillé pendant quatre ans aux Etats-Unis, successivement en qualité de juriste au sein de la Section Commerciale de l'Ambassade de France, puis dans un cabinet d'avocats américain et enfin comme Consultant indépendant. Pendant cette période, il s'occupait plus particulièrement de questions juridiques relatives au commerce international (réglementation du commerce et des investissements étrangers, politique commerciale, contentieux bilatéraux et négociations du GATT). En qualité de consultant, il a assisté une institution financière internationale basée à Washington dans la mise en place d'un programme d'aide économique d'urgence pour la République d'Haïti (combinaison de dons non remboursables, de prêts et d'assistance technique).

M. Forneris a rejoint l'IDLI en tant que Chargé de Programmes le 1er février 1995 et se consacre depuis lors à des missions de formation, tant à Rome que dans les pays bénéficiaires. Il a effectué plusieurs missions d'assistance technique et de formation en Afrique (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar, Sénégal et Tchad), dans les pays d'Europe Centrale et Orientale/ex URSS (Arménie, Lituanie, Pologne, Roumanie, et Slovaquie) et des interventions en matière de négociation internationale (Magistère de l'Université d'Aix-en-Provence), de contrats internationaux/arbitrage (Centre de formation du Bureau International du Travail, Turin), ou d'Etat de Droit (Université Lyon II).

Directeur

L. Michael Hager

Directeurs Adjoints

Gilles Blanchi	Représentant Régional (Asie RTO, Manille)
Pasquale Ferraro	Responsable des Opérations
William T. Loris	Responsable des Programmes

Formation juridique

Roland Amoussou-Guénou	Chargé de Programmes
Mary E. Footer	Chargée de Programmes Principale
Xavier Forneris	Chargé de Programmes Principal
María Sara Jijón	Chargée de Programmes
Lawrence Tshuma	Chargé de Programmes
Catherine Sumner	Chargée de Programmes (Manille)
Riza Vera	Chargée de Programmes (Manille)
Laura Pasetto	Bibliothécaire Juridique

Administration/Finances

Ann Dehlin	Responsable Administratif
Stephanie Lettieri	Responsable Financier
Lisa Hine	Assistante administrative
Ann Huie	Assistante administrative

Consultants

Peter Bloom (Bureau du développement de projets)
Enrico Floridi
Ugo Leone

Gestion de l'Information

Ghislaine Resplandy	Responsable
Veronica Panzerotto	Assistante

Admission et Evaluation

Catherine Perrigaud	Responsable/Programmes anglophones et francophones
Eva Bouvin	Assistante
Manuela Savini	Assistante

Relations Extérieures

Clare Fitzpatrick	Responsable
-------------------	-------------

Logistique

Silvia Laganà	Responsable
Fiamma Spinelli	Responsable

Assistantes

Helen Batchelor	Assistante Principale
Alexandrine Brassart	
Kathryn Grassi	
Isabelle Le Toullec	
Caroline Lucas	Assistante Principale, Bureau du Directeur
Katharine Newhall	
Domenica Pistoia	Assistante Principale
Carole Salas	
Patricia A. Weaver	Assistante Principale, Bureau du Directeur et Unité ONG

Services généraux

Marco Esposito	Chauffeur/Coursier
Antonella Giammei	Secrétaire
Géraldine Robert	Accueil/Assistante à mi-temps
Gwendoline Vachette	Accueil/Assistante logistique provisoire à mi-temps

Assistants de cours

Anke Moen
Gilles Roux

Stagiaires

Andrea De Maio
Giorgia Giovannini Torelli
Anna Maria Pastore
Charlotte Smith

IIDD/Centre Régional de Formation en Asie (Asie RTO), Manille**Assistants**

Maria Cecile Selda	Assistante administrative
Alma Vitorillo	Secrétaire
Melita Barcelona	Assistante du Représentant Régional
Ronaldo Gutierrez	Chauffeur/Coursier

Unité de Réalisation de Projet (PIU), Varsovie

Iwona Walczykowska- Blichewicz	Directeur
Jan Mioduchowski	Consultant
Agata Morska Cherubina	Consultant
Pawel Olendzki	Stagiaire
Jerzy Pasko	Stagiaire
